



W E N D E L

Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 178 729 232 euros

Siège social : 89, rue Taitbout - 75009 Paris - France
572 174 035 RCS PARIS

Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 225-88-2 du Code de commerce

Conventions relatives à la nomination de David Darmon en qualité de membre du Directoire

- **Personne intéressée** : David Darmon, nommé membre du Directoire le 9 septembre 2019.

David Darmon est salarié de la Société au titre d'un contrat de travail de droit français entré en vigueur le 4 juillet 2005. Par une lettre en date du 31 mai 2013, ce contrat de travail a été suspendu dans le cadre de son expatriation aux Etats-Unis d'Amérique, au sein de la société Winvest Advisors North America, devenue Wendel North America LLC. Pendant son expatriation aux Etats-Unis d'Amérique, David Darmon a exercé les fonctions de CEO de la société Wendel North America LLC dans le cadre d'un contrat de travail de droit américain conclu le 31 mai 2013.

- **Objet, conditions financières et intérêt des conventions** :

Le *Transition Agreement*, conclu entre David Darmon et Wendel North America LLC, a pour objet de :

- fixer la date de fin du contrat de travail américain au 31 juillet 2020 au plus tard ;
- convenir des conditions d'application du contrat de travail américain à compter de la date de nomination de David Darmon en qualité de membre du Directoire, soit le 9 septembre 2019, jusqu'à l'expiration dudit contrat, soit le 31 juillet 2020 au plus tard.

Aux termes du *Transition Agreement*, à compter du 9 septembre 2019 et jusqu'à la date d'expiration du contrat de travail américain, David Darmon :

- est dispensé d'activité par la société Wendel North America LLC ;
- ne perçoit plus la rémunération fixe et variable prévue par le contrat de travail américain ;
- n'est plus éligible aux plans de stock-options, actions de performance,
- co-investissement et épargne mis en place au sein du Groupe Wendel et ses filiales ;
- continue à bénéficier d'une indemnité d'expatriation (*Expatriation Allowance*) d'un montant mensuel brut de 80.621 dollars américains, pour la durée de la période susvisée.

Le Conseil de surveillance a considéré que ces aménagements étaient dans l'intérêt de la Société, compte tenu de la nécessité de réaménager les modalités d'application du contrat de travail américain compte tenu de la nomination de David Darmon au Directoire.

L'avenant au contrat de travail français, conclu entre David Darmon et Wendel, a pour objet de :

- confirmer la poursuite de la suspension du contrat de travail français pendant l'exercice du mandat de membre du Directoire, étant précisé qu'au terme du mandat social, sous réserve des dispositions légales applicables, David Darmon sera réintégré au sein de Wendel à un poste de niveau égal ou équivalent à celui de Directeur Général Adjoint membre du comité d'investissement ;

- convenir des modalités applicables à David Darmon durant la période transitoire s'étendant du 9 septembre 2019 jusqu'au terme effectif du contrat de travail américain, prévu le 31 juillet 2020 au plus tard, et notamment du maintien de l'affiliation de David Darmon aux différents régimes de protection sociale suivants, les cotisations étant prises en charge par la Société :
 - affiliation auprès de la Caisse des Français à l'Étranger : assurance contre les risques maladie-maternité-invalidité et accidents du travail/maladies professionnelles, participation au régime de retraite vieillesse de base du régime général français ;
 - affiliation aux régimes de retraite complémentaire de la CRE-IRCAFEX (institutions Agirc-Arrco) ;
 - affiliation contre le risque de perte d'emploi : auprès de Pôle Emploi International jusqu'au 31 décembre 2019, David Darmon bénéficiant de la souscription à l'assurance chômage de la GSC (garantie sociale des chefs d'entreprise) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
 - prévoyance - frais de santé : David Darmon bénéficie des régimes frais de santé et prévoyance attachés aux régimes de couverture sociale volontaire française susvisés ;
- fixer le salaire de réintégration applicable au jour de la réactivation du contrat de travail français comme suit (sous réserve des augmentations décidées au moment de la revue annuelle des rémunérations) :
 - salaire annuel brut de base : 490.000 euros ;
 - rémunération brute variable maximum pour une année complète : 490.000 euros ;
- préciser que la période d'expatriation au sein de la société Wendel North America LLC sera prise en compte pour la détermination de l'ancienneté de David Darmon (étant précisé que, conformément aux dispositions légales applicables, la période d'exercice du mandat de social en qualité de membre du Directoire n'est pas prise en compte pour le calcul de l'ancienneté).

Le Conseil de surveillance a autorisé ces aménagements afin de permettre l'exercice par David Darmon de son mandat social en qualité de membre du Directoire dans des conditions sociales satisfaisantes tenant compte de son expatriation. Le Conseil de surveillance a considéré que ces aménagements étaient dans l'intérêt de la Société compte tenu d'une part, de l'ancienneté de David Darmon en qualité de salarié de la Société et, d'autre part, de l'équilibre général des conditions négociées avec David Darmon dans le cadre de sa nomination en qualité de membre du Directoire.

- **Date** : Le *Transition Agreement* relatif au contrat de travail américain et l'avenant au contrat de travail français, ont été autorisés par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 5 février 2020 et ont été conclus le 4 mars 2020.

Contact

Secrétariat général

Caroline Bertin Delacour : +33 (0) 1 42 85 30 00

c.bertindelacour@wendelgroup.com